

SEANCES D'INFORMATIONS AUX NOUVEAUX ET ANCIENS MEMBRES
DES COMITES
3 SEPTEMBRE 2014 GRANDE SALLE A POMY 20H00 ET 4 SEPTEMBRE
2014 SALLE POLYVALENTE A ETOY 20h05

Sur 103 sections que compte la SCMV, 23 sont représentées chaque soir.

1) Accueil et bienvenue

03.09.2014 : Alain BASSANG salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la Commune de Pomy pour la mise à disposition de la salle ainsi que Jean-Daniel et Marie-Claude RICHARDET pour avoir organisé la petite agape qui suivra.

04.09.2014 : Alain BASSANG salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il remercie la Commune d'Etoy pour la mise à disposition de la salle ainsi que la Fanfare d'Etoy pour la mise en place des lieux et leur disponibilité.

2) Présentation des membres du CC et de leurs fonctions

Jean-Daniel RICHARDET (vice-président et caissier) demande et rappelle :

- aux caissiers des sociétés d'effectuer des virements et non des paiements au guichet de la Poste, cela évitera des frais,
- aux sociétés de participer à l'assemblée des délégués, cela leur évitera une amende de Fr. 200.-,
- de ne pas oublier de payer les cotisations dans les délais,
- que l'opération de la Loterie Romande (LoRo) pour la remise d'instruments, est destinée aux écoles de musique qui ont signé la charte et qui font partie de l'AEM-SCMV selon décision du CC et de l'AEM-SCMV. Pour 2014, 33 écoles de musiques recevront 61 instruments, 25 lutrins ou divers matériel d'initiation et de percussion pour un total de 150 instruments.

Par ailleurs, il précise qu'il fait aussi partie du comité de l'AEM-SCMV. En collaboration avec la Commission de musique, un groupe de travail étudie une proposition de tarif pour les pianistes (soumis à l'AVS).

Pierre-André MARTIN (service des membres) :

- s'occupe de l'organisation de la séance d'information pour les futurs trompettes militaires et précise que l'armée a besoin de jeunes musiciens,
- demande de bien respecter les délais pour l'envoi de la liste des membres au 31.12 et pour l'annonce des jubilaires au 30.11. Il précise aussi pour la liste des membres que le directeur, les tambours, le porte-drapeau ou toute autre personne du comité ne faisant pas de la musique doit être inscrit sur la liste. Il faut savoir que le Canton de Vaud est le seul canton où le musicien ne paie qu'une fois la cotisation même s'il joue dans plusieurs sociétés. Concernant les rachats, il y a possibilité de racheter 3 ans.

Monique PIDOUX COUPRY (secrétaire) :

- annonce que, hormis toute la correspondance, sa tâche est d'établir ou de modifier les divers règlements, cahiers des charges, statuts, etc.
- s'occupe de l'accueil des invités lors des différentes manifestations et de la réception des inscriptions des sociétés,

- est également secrétaire au Comité de l'Association romande des musiques populaires (ARMP) qui organise le Festival des musiques populaires à Moudon.

Claudia ROUGE (secrétaire aux procès-verbaux) :

- s'occupe de prendre les procès-verbaux des séances du Comité central et des assemblées des délégués,
- seconde la secrétaire pour l'envoi des convocations aux sociétés (fête des jubilaires, assemblée des délégués, etc.),
- s'occupe aussi de seconder Pierre-André MARTIN lors de la fête des jubilaires pour la préparation et la remise des distinctions.

Stéphane TERRIN (journal) :

- annonce que le journal SCMV-MAG est l'organe principal et officiel pour la communication, pour l'annonce de toutes les soirées, gironis ou autres manifestations. Il dit aussi que dans ce journal on peut retrouver les comptes-rendus sur nos diverses manifestations,
- précise que ce journal est aussi prévu pour les sociétés afin de leur permettre d'effectuer des annonces,
- demande de respecter le délai pour le dépôt des annonces (qui figure dans le journal), pour des questions de mise en page, que toutes les pages du journal commencent par des photos horizontales et insiste sur la qualité des photos remises,
- parle maintenant du sponsoring en l'absence de Michel Pichon et insiste sur le fait que chaque société a la possibilité de mettre des annonces dans le journal. Pour les y inciter, le tarif des annonces sera revu à la baisse.

Didier BERARD (informatique, site internet) :

- s'occupe de la mise à jour du site internet, sur lequel figurent toutes les informations nécessaires sur la SCMV, l'AEM-SCMV, les manifestations officielles, les statuts, les règlements et les cahiers des charges. Un agenda est disponible pour y faire figurer les manifestations que les sociétés veulent annoncer. Possibilité également aux sociétés de faire paraître des annonces : recherche d'un directeur, par ex.,
- s'occupe aussi de la page Facebook qu'il a créée et qui compte à ce jour 256 visiteurs,
- gère le programme des membres et la mise à jour des coordonnées des présidents, directeurs et autre responsable. C'est pourquoi, il demande de bien remplir la liste des membres,
- s'occupe aussi de la gestion des adresses pour l'envoi du journal. Merci de l'informer de tous les changements d'adresse,
- veille au suivi des annonces pour la SUIVA par les sociétés dans le délai imparti du 30.11. Il rappelle combien il est important d'annoncer le nombre de fois qu'ils ont joué des pièces durant l'année.

3) Echancier (rappel des délais et leurs conséquences)

Ce dernier se trouve sur le site internet. Il nous permet de suivre de mois en mois les différentes démarches administratives à réaliser. Merci de respecter les délais impartis.

4) Manifestations à venir (Marche en Fête et Fête fédérale 2016)

Marche en Fête : Cette manifestation est ouverte en premier lieu aux sociétés hors canton dans le but de leur faire découvrir le Canton de Vaud. Elle est organisée en collaboration avec l'Office des vins

vaudois et se déroulera pendant les caves ouvertes à fin mai. Les sociétés (env. une douzaine) se produiront par 1 ou 2 aubades et défilés dans 3 villages différents. Elles seront jugées par un jury populaire. Les sociétés se retrouveront sur le même site en fin de journée pour une cérémonie de clôture. Un projet de règlement a été établi.

Fête fédérale 2016 : Cette manifestation se déroulera les week-ends du 10-12.06 et 17-19.06. à Montreux. Il y aura 18 salles de prévues pour les concours de Vevey à Montreux, concours de marche sur la Grand-Rue à Montreux. Alain BASSANG précise que toutes les sociétés vaudoises sont cordialement invitées à y participer et si elles ne souhaitent pas le faire en jouant, elles peuvent participer en tant que bénévoles (3000 – 3500 postes de bénévoles à repourvoir). Le prix de la carte de fête sera entre Fr. 85.- et 90.-. Inscriptions ouvertes du 1.01.2015 au 30.06.2015. Inscriptions définitives au 30.09.2015, le paiement faisant foi.

Vu la Fête fédérale en 2016, le Festival de musique légère, prévu en novembre 2015, n'aura pas lieu.

Alain BASSANG fait un tour d'horizon de toutes les manifestations organisées par la SCMV. Il rappelle aussi nos différents sponsors (Les Artisans Vignerons d'Yvorne, Banque Raiffeisen, Perrin Construction et le Swiss Vapeur Parc).

5) Questions

Service des membres :

- Demande où l'on peut obtenir des carnets vierges (03.09)
- **Réponse** : Auprès de Pierre-André MARTIN pour le prix de Fr. 4.-.
- Demande si c'est possible d'annoncer les jubilaires en retard (03.09)
- **Réponse** : Oui, on peut annoncer un jubilaire (des jubilaires) après l'année prévue pour la distinction (20, 25, 35, 50, 60 ou 70 ans). Pour les cas particuliers, renseignements peuvent être pris auprès du responsable des membres.

Envoi des convocations :

- Demande pourquoi des sociétés reçoivent des fois les courriers à l'adresse du président et des fois à l'adresse de la case postale (03.09)
- **Réponse** : Dans la prochaine liste des membres à retourner pour le 31.12, une coche permettra d'indiquer si la correspondance doit être envoyée à la société ou au président.

SUISA :

- Demande si les écoles de musiques doivent faire leurs annonces des morceaux séparément ou si c'est la fanfare qui peut le faire (03.09)
- **Réponse** : Les écoles de musique annoncent les morceaux sur le même compte « windband » que celui de la société.
- Demande aussi si des sociétés passent des clips pendant la soirée, elles doivent faire aussi l'annonce à la SUISA (03.09)
- **Réponse** : Pas besoin d'annoncer les clips. Cependant, il faut indiquer la source.
- Demande aussi si on peut modifier le champ car quand des sociétés saisissent un compositeur des fois il apparaît en premier lieu le nom et des fois le prénom (03.09)
- **Réponse** : Aucune importance. Ecrire le nom et prénom au mieux dans le champ. Le tri est fait ensuite par la SUISA. Ce programme est géré par l'ASM.

Fête fédérale :

- Demande si le Festival des musiques populaires qui se déroule le 2^{ème} week-end du mois de juin aura lieu en 2016 (03.09)
- **Réponse** : En 2016 le Festival des musiques populaires aura lieu les 21-22 mai afin de ne pas être en même temps que la Fête fédérale.
- Demande si c'est comme lors d'une cantonale qu'il n'y aura pas de giron organisé (03.09)
- **Réponse** : Non les girons peuvent être organisés.

Finale des solistes et petits ensembles :

- Proposition de remettre les paravents pour cacher les jurys (03.09)

Subventions :

- Jean-Daniel RICHARDET demande aux sociétés présentes si elles reçoivent toujours les subventions communales. Tout le monde reçoit sauf à Champagne-Onnens où c'est plus difficile d'obtenir quelque chose de la Commune (03.09)
- Difficile d'obtenir quelque chose de la Commune pour La Sarraz et Cully (04.09)

Service des membres :

- Demande si, pour un membre qui est en congé une année, l'année compte si la société paie la cotisation (04.09)
- **Réponse** : Oui, c'est compté comme une année normale.
- Demande aussi pour un directeur qui a joué pendant plusieurs années sur un autre canton et maintenant dans le Canton de Vaud comment ça se passe (04.09)
- **Réponse** : Les années dans un (des) autre(s) canton(s) sont comptées comme années normales pour autant qu'elles aient été inscrites dans le livret de sociétaire, livret qui doit être remis au responsable des membres afin de pouvoir inscrire ces années dans le programme de gestion des membres.

SUISA :

- Jean-Daniel Buri précise que c'est lui qui s'occupe d'annoncer les pièces à la SUISA pour les girons et la Finale des solistes. (04.09)
- Demande aussi concernant la Fête de la musique qui remplit la SUISA ? (04.09)
- **Réponse** : C'est l'organisateur qui doit le faire.

Finale des solistes et petits ensembles :

- Concernant le règlement, le marimba a été rajouté dans la liste des instruments.
- Demande si la SCMV a souscrit une RC (04.09)
- **Réponse** : Pas de RC pour la Finale des solistes et petits ensembles, c'est à l'organisateur d'en souscrire une RC.
- Demande si dans le programme informatique, il y a possibilité de rajouter tous les noms des sociétés où le jeune joue (04.09)
- **Réponse** : La question a été transmise à la Commission de musique. Par défaut, c'est la société qui paie qui est mentionnée.

Journal :

- Demande l'âge limite pour le journal offert aux jeunes musiciens ? (04.09)
- Réponse : Aucun âge défini, ni de contrôle, question de confiance. 10 abonnements sont prévus (et payés) pour les membres. Les 2 abonnements jeunes gratuits doivent profiter aux jeunes.

Jury :

- Demande si c'est la liste de l'ASM qui fait foi pour les tarifs.
- Réponse : Oui

6) Propositions individuelles et divers

Il n'y a pas de propositions individuelles et pas de divers.

Résumé fait par Claudia Rouge